



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris (France), le 22 février 2018

Ce communiqué ne doit pas être publié, transféré ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction dans laquelle il serait illégal de le faire.

Advenis : L'émission d'emprunt obligataire convertible en actions à échéance 2021 a été souscrite pour un montant nominal de 10,3 millions d'euros

Advenis SA (EURONEXT PARIS - ISIN FRO004152874) (la « Société »), a réalisé avec succès une émission d'obligations convertibles en actions (les « OC ») de la Société par voie d'offre au public pour un montant nominal total de 10.265.980 euros correspondant à l'émission de 4.406 OC de valeur nominale unitaire de 2.330 euros (l'« Emission »).

L'opération a recueilli un accueil favorable de la base d'investisseurs, avec un taux de souscription à l'Emission s'élevant à 102,66 % par rapport au montant initial maximum de l'émission des OC.

En conséquence, la taille initiale de l'emprunt obligataire convertible en actions de la Société de 10 millions d'euros a été augmentée à 10,3 millions d'euros, conformément aux autorisations sociales, afin de tenir compte des demandes excédentaires.

Il est précisé que la société Inovalis SA, actionnaire majoritaire de la Société, et la société Hoche Partners Private Equity Investors S.à.r.l., également actionnaire de la Société, ont souscrit à l'Emission, par compensation avec des créances qu'elles détenaient à l'encontre de la Société, respectivement à hauteur d'environ 5 millions chacune, conformément à leurs engagements (voir le communiqué de presse paru le 9 juin 2017) et aux informations communiquées dans le prospectus relatif à l'Emission, mis à disposition du public et ayant reçu le visa de l'AMF le 26 janvier 2018 sous le numéro de visa 18-030 (le « Prospectus »).

Principales modalités des OC

Le porteur d'OC pourra, à la date d'échéance, soit le 26 février 2021, convertir, en tout ou partie, ses OC à raison de 1.049,55 actions nouvelles à émettre pour 1 OC sous réserve des ajustements prévus en cas d'opérations ayant une incidence sur la parité de conversion.

Les actions nouvelles remises à l'occasion de l'exercice des OC sont des actions ordinaires de même catégorie de la Société, déjà négociées sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FRO004152874.

La valeur nominale courante (la « Valeur Nominale Courante ») de l'OC correspond au montant nominal initial de l'OC, augmenté des intérêts capitalisés.

A la date d'échéance, la Valeur Nominale Courante correspond à 3.017,42 euros, soit 1.049,55 actions nouvelles pour 1 OC à un prix d'Emission de 2,875 euros, représentant à la date du Prospectus, une prime d'Emission de 2,275 euros par rapport à la valeur nominale des actions (0,60 euro) en cas de conversion et d'Emission de nouvelles actions, de même qu'une prime de 45,69 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris sur les 20 jours de bourse se terminant le 24 janvier 2018, qui s'élève à 1,9734 euro.

Les OC portent intérêt au taux annuel de 6 % payé semestriellement sur le nominal initial, augmenté de 9 % capitalisé annuellement et payable à terme échu.

Les intérêts dus au titre de chaque OC seront payés (i) semestriellement en numéraire au 26 août et 26 février (ou au jour ouvré suivant) et (ii) en totalité des intérêts capitalisés et courus (hors ceux déjà payés au titre des échéances semestrielles) en numéraire si les OC sont remboursées par anticipation, dans les conditions visées ci-après.

Il est précisé qu'en cas de remboursement anticipé des OC, les porteurs d'OC percevront le coupon couru à la date du remboursement.

A propos d'Advenis

Coté sur le Compartiment C d'Euronext, Advenis (www.advenis.com) est un acteur majeur spécialiste en immobilier au service de la gestion du patrimoine de ses clients.

Au service d'une clientèle institutionnelle et privée, le Groupe a développé une expertise technique reconnue en gestion d'actifs financiers ainsi qu'en immobilier résidentiel ancien et tertiaire.

Contact

Stéphane Amine

Président Directeur Général

+ 33 (0)1 56 43 33 23

actionnaire@advenis.com

Advenis - 52 rue de Bassano, 75008 PARIS – Tél : 01 56 43 33 23 - Fax : 01 56 43 33 24 - Email : info@advenis.com - S.A. au capital de 4 725 492 € - RCS PARIS 402 002 687 - Code APE 6420Z - TVA Intracommunautaire FR 89402002687.

AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Advenis des obligations convertibles en actions nouvelles (les OC) ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des OC peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques, Advenis n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

L'offre des OC est ouverte au public en France suite à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'émission et l'admission des OC sur le marché Euronext Paris, ainsi que de l'émission et de l'admission ultérieure aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles susceptibles d'être émises lors de la conversion des OC.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des OC rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.